

Conditions générales de vente

Version du 1^{er} septembre 2026 — remplace la version du 15 janvier 2021. Prestataire : ALAXWEB, SAS au capital de 7 622,45 €, RCS Nanterre 430 157 495, exerçant sous l'enseigne Abricot-Formation, organisme de formation déclaré sous le n° 11921337492 auprès du préfet de la région Île-de-France.

— 1. Objet et champ d'application

Les présentes conditions s'appliquent à toute commande d'action de formation passée auprès d'Abricot-Formation par un client professionnel ou particulier. Toute commande implique leur acceptation sans réserve ; elles prévalent sur tout autre document du client, notamment ses conditions générales d'achat. La commande est formalisée par la signature du devis valant convention (ou contrat de formation pour les particuliers, art. L. 6353-3 et s. du Code du travail).

— 2. Définitions

- **Formation inter-entreprises** : formation sur catalogue, réalisée dans les locaux de l'organisme à Colombes ou en classe virtuelle, dont le planning est publié sur abricot-formation.com.
- **Formation intra-entreprise** : formation sur mesure réalisée pour le compte d'un client, sur son site ou dans nos locaux. Sur site client, celui-ci fournit une salle adaptée aux normes de sécurité (tables et chaises pour chaque participant et le formateur), un vidéoprojecteur ou un écran, l'accès électrique, et une connexion Internet (Wi-Fi) permettant les évaluations et supports en ligne. L'organisme fournit programme, supports de cours et matériel de démonstration pédagogique.

— 3. Inscription, convocation et délais d'accès

L'inscription peut être demandée par le formulaire du site, email, SMS, téléphone ou courrier. Après analyse du besoin (feuille de renseignement, prérequis), l'organisme adresse un devis personnalisé — en règle générale sous une heure ouvrée — accompagné du programme. L'inscription est possible jusqu'à la veille de la session, dans la limite des places disponibles ; lorsque le dossier passe par un financeur (OPCO, AFDAS, France Travail, Caisse des dépôts), le délai d'instruction de celui-ci s'ajoute — compter 5 à 10 jours ouvrés selon l'organisme. Le stagiaire reçoit sa convocation par email, avec le règlement intérieur et les informations pratiques.

— 4. Prix, facturation et paiement

Les tarifs publiés sur le site s'entendent **TTC**, « à partir de », par stagiaire en inter ; le prix ferme figure au devis (montants HT + TVA 20 %). La formation est facturée au terme de la session ; le paiement est dû dans les conditions de la convention, et au plus tard à **30 jours** de la réception de facture. Tout retard entraîne de plein droit des pénalités au taux de trois fois l'intérêt légal et l'indemnité forfaitaire de recouvrement de 40 € (art. L. 441-10 et D. 441-5 du Code de commerce). L'organisme peut refuser d'honorer une nouvelle commande d'un client dont une commande antérieure demeure impayée, sans indemnité.

Prise en charge par un financeur : la subrogation doit être indiquée dès la commande, l'accord de prise en charge fourni avant le premier jour. À défaut d'accord, en cas de refus, de prise en charge partielle ou de non-paiement du financeur dans les délais, le client est de plein droit débiteur du coût de la formation ou du solde.

— 5. Annulation, report, absence

- **Par le client** (par écrit) : annulation ou report **sans frais jusqu'à 7 jours ouvrés** avant la session ; à moins de 7 jours ouvrés, l'organisme facture **50 %** du montant du devis au titre de la réservation ; l'absence non justifiée au premier jour rend la totalité due. Les cas de force majeure dûment justifiés (maladie avec certificat, deuil, urgence professionnelle) ouvrent droit à un report sans frais sur une session ultérieure.
- **Par l'organisme** (effectif insuffisant, indisponibilité du formateur) : report proposé sur la plus proche session ; si aucune date ne convient, remboursement intégral des sommes versées sous 15 jours ouvrés, sans autre frais ni indemnité de part ni d'autre.

— 6. Déroulement, évaluation et attestation

Le stagiaire s'engage à satisfaire aux prérequis du programme et à respecter le règlement intérieur (téléchargeable sur le site). La formation donne lieu à un test de positionnement, aux évaluations prévues au programme (QCM, mise en situation) et à une évaluation à chaud. L'**attestation de fin de formation** — mentionnant l'avis d'habilitation le cas échéant — est remise le jour même de la fin de session, et adressée en PDF à l'employeur sur demande ; elle permet à l'employeur de délivrer le titre d'habilitation (art. R. 4544-9 et R. 4544-10 du Code du travail).

— 7. Accessibilité et handicap

Les personnes en situation de handicap sont invitées à contacter le référent handicap — **Paul Gauducheau**, contact@abricot-formation.com · 07 83 05 43 08 (appel ou SMS) — pour un accompagnement personnalisé (horaires, rythme, adaptation des programmes et des évaluations). La voirie ne permet pas l'accès des locaux en fauteuil roulant ; une orientation vers un organisme partenaire (IFOCOP) est alors organisée.

— 8. Propriété intellectuelle et données personnelles

Les supports et contenus pédagogiques restent la propriété de l'organisme ; ils sont réservés à l'usage personnel du stagiaire et ne peuvent être reproduits ou diffusés sans autorisation écrite. Les données personnelles collectées sont traitées conformément à la politique de confidentialité publiée sur abricot-formation.com ; les personnes concernées disposent des droits d'accès, de rectification et d'effacement en écrivant à contact@abricot-formation.com.

— 9. Réclamations, médiation et litiges

Toute réclamation est adressée à contact@abricot-formation.com ; elle est enregistrée au registre qualité et traitée par la direction, qui y répond par écrit. Les parties s'efforcent de résoudre amiablement tout différend.

Clients particuliers (consommateurs) : conformément aux articles L. 612-1 et suivants du Code de la consommation, le client consommateur peut recourir gratuitement à un médiateur de la consommation : **[médiateur à désigner — adhésion en cours ; coordonnées publiées sur cette page dès désignation]**. Il peut aussi utiliser la plateforme européenne de règlement en ligne des litiges (ec.europa.eu/consumers/odr).

À défaut de résolution amiable, les litiges avec les clients professionnels relèvent des tribunaux compétents de Nanterre ; avec les consommateurs, des juridictions compétentes selon le droit commun. Le droit français s'applique.